

DÉPARTEMENT

ISERE

COMMUNE :

BOSSIEU

Communes de moins de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

VIENNE

Effectif légal du conseil municipal

M

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M	COLLIAN Thierry	26/12/1965		125
Premier adjoint	Mme	ALOUIN Marie-Françoise	04/08/1946		123
Deuxième adjoint	Mme	CHOLLIER Françoise	03/07/1963		127
Troisième adjoint	M	CHOLLIER Bruno	22/08/1959		122
Conseiller	M	ASENSIO Jean-Charles	03/03/1969		131
Conseiller	M	FASSION Gerald	13/08/1972		131
Conseiller	M	CHAPAT Anthony	12/11/1987		129
Conseiller	M	TADDEI Mathieu	23/08/1986		127
Conseiller	M	VALLOT Michel	01/03/1942		127
Conseiller	Mme	PAGES Patricia	14/12/1960		124
Conseiller	M	SOUGEY Christian	21/07/1965		127

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire, le 19 SEP. 2014

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.